

Commission
« Emploi, Qualification et Revenus du travail » du 5 novembre 2019

SYNTHÈSE

La commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » du 5 novembre 2019 s'est tenue sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras.

La réunion a débuté par l'examen d'une demande d'accès à **des sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951 formulée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) pour accéder aux données des déclarations préalables à l'embauche (DAE) détenues par l'agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss). La demande a reçu un avis favorable.

Une présentation a ensuite proposé **un point d'étape trois ans après les travaux du groupe de travail présidé par Bernard Gazier** sur la diversité des formes d'emplois. Un tableau de bord regroupant l'ensemble des préconisations a permis de recenser les actions déjà réalisées et celles en germe, à la Dares, à l'Insee et au Céreq. Des indications s'y trouvent distinguant les recommandations pour lesquelles les objectifs ont été atteints, et celles pour lesquelles les travaux sont en cours. La présentation liste différents exemples de travaux achevés ou en cours en balayant différentes recommandations.

Il a été notamment souligné que l'enquête Emploi – l'une des plus citées par le rapport – fait l'objet d'une importante refonte, à la fois du point de vue du questionnement que de la diffusion des données. Les nouveaux questionnements répondent notamment aux préconisations du rapport. Ainsi, à l'horizon 2021, la nouvelle enquête emploi sera en mesure d'alimenter les réponses à différentes recommandations. Par exemple, la refonte du questionnaire permettra de mieux repérer les différents statuts de salariés (apprentissage, intérim, apprentis en CDI, intérimaires en CDI...), pour finalement distinguer de manière plus précise les formes particulières d'emploi. Elle permettra aussi de diffuser des indicateurs sur le caractère choisi ou non des contrats temporaires. Un certain nombre de questions distingueront mieux les différentes catégories d'indépendants et de non-salariés, auto-entrepreneurs, chefs d'entreprises, etc.

Il a été également noté que le panel « tous salariés » s'enrichira d'un panel « non-salariés » pour couvrir tous les types d'actifs. Les trajectoires d'emplois salariés et non-salariés, CDI ou CDD, seront alors bien identifiées.

Enfin, la refonte du système d'information des sources administratives et de l'intégration de la Déclaration sociale nominative (DSN) est également en cours. Et permettra notamment d'acquérir une meilleure connaissance sur les questions des contrats courts.

La commission a ensuite examiné l'avis n°5 de la commission dans le programme du moyen terme, à savoir « Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail ».

Une première présentation de la Dares expose la manière dont est collecté le sentiment d'insécurité dans deux dispositifs d'enquêtes : Reponse 2011 et Conditions de travail 2013. Certains résultats sont communs notamment lorsqu'il s'agit de la mesure du risque de perdre son emploi et de la crainte pour son emploi au cours de l'année à venir, qui concerne 32% des personnes interrogées. Un autre résultat décrit un lien fort entre le sentiment d'insécurité et les changements organisationnels vécus par les salariés, indépendamment de la perte ou non d'emploi. Ainsi, près de 40% des salariés signalent au moins un changement important dans leur environnement de travail. Le sentiment d'insécurité, c'est-à-

dire la crainte de perdre son emploi, progresse fortement dès lors que les changements d'environnement au cours des douze derniers mois sont nombreux. Toutefois, la participation des salariés aux changements agit comme un élément modérateur, et influe par conséquent sur le sentiment d'insécurité. L'insécurité socioéconomique est un phénomène d'ampleur aux conséquences sanitaires importantes. Cette insécurité n'impacte pas uniquement les travailleurs et les contrats précaires, puisque même les salariés en CDI et les fonctionnaires peuvent souffrir d'insécurité du travail, avec des conséquences tout aussi importantes sur leur santé mentale. L'analyse doit être menée en lien avec les changements organisationnels, les pratiques de gestion des Ressources Humaines et de prévention. Enfin, cette mesure du sentiment d'insécurité du travail pourrait sans doute être affinée.

Une deuxième intervention du Céreq a porté spécifiquement sur la population jeune observée à partir du dispositif d'enquête Génération. Ces enquêtes offrent l'avantage d'observer des trajectoires. Ainsi, sur les quinze dernières années, les trajectoires des jeunes semblent profondément modifiées. Les trajectoires d'accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée apparaissent en recul, en comparant les génération 1998 et 2010 observées chacune pendant sept années. Pour les jeunes sortis du système éducatif au cours des années 2010 ressentent une forte montée de l'insécurité pour qualifier leur parcours sur le marché du travail. Le poids du contexte économique pèse très fortement sur le sentiment d'insécurité des jeunes. La mesure du sentiment d'insécurité s'effectue par une seule question dans le dispositif Génération : celle de se déclarer inquiet ou optimiste pour son avenir professionnel. Les personnes se déclarant inquiètes pour leur avenir professionnel se décomposent en trois groupes de motifs : inquiétudes liées à l'environnement professionnel et de travail, craintes liées à la perte d'emploi et craintes de déclassement statutaire.

Pour introduire le débat, Serge Paugam, chercheur au CNRS et à l'EHESS, rappelle d'abord quelques éléments de l'histoire de la mesure de l'insécurité de l'emploi. Dès les années 1980, des travaux ont été menés en sociologie du travail et de l'emploi. Dans un rapport du Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) intitulé « Précarité et risque d'exclusion en France » des résultats de l'enquête Conditions de vie des ménages en situation défavorisée de 1986 et 1987, s'appuient sur une question sur le risque de perdre son emploi dans les deux prochaines années. Il avait été constaté que la situation par rapport à l'emploi était à l'origine d'une perturbation des relations sociales et de la vie conjugale, ainsi que d'une dégradation générale des conditions de vie. L'enquête suivante de 1993-1994 sur les conditions de vie des ménages, s'était heurtée au changement de la question posée par l'Insee sur le risque de perdre son emploi « dans les douze prochains mois » (et non plus dans les deux prochaines années), de sorte que la comparaison devenait impossible. A l'époque, l'inconvénient était de laisser de côté tout le rapport au travail. Or, il a été constaté par la suite une sensibilité plus grande à la dégradation des conditions de travail dans les années 1980 et 1990. Confronté à ces deux évolutions (rapport au travail et rapport à l'emploi), il semble important d'adopter une vision plus large que celle tenant à la seule insécurité de l'emploi. Il était en effet nécessaire de croiser le premier axe de l'instabilité de l'emploi, avec le second axe de la reconnaissance par le travail, c'est-à-dire de la satisfaction ou de l'insatisfaction au travail.

Suite aux deux présentations de la Dares et du Céreq, Serge Paugam souligne le nécessité aujourd'hui de clarifier exactement ce que l'on entend mesurer lorsqu'il s'agit du sentiment d'insécurité.

Au terme des discussions, **la commission a voté un avis**. Dans cet avis, la commission encourage les producteurs à mettre en œuvre les pistes d'amélioration évoquées, en termes de précision et de complément du questionnement, notamment sur la crainte de la dégradation des conditions de travail et de la perte de l'emploi. Une attention particulière devrait porter sur le sentiment de déclassement et d'écart de compétences, ainsi que sur l'apport de la formation professionnelle.

Enfin, la commission a invité les producteurs à analyser le phénomène en lien avec les changements organisationnels et technologiques, les pratiques de gestion des ressources humaines et de prévention.